

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
POUVOIR JUDICIAIRE
COUR D'APPEL DE LA TSHOPO



CABINET DU GREFFIER PRINCIPAL

ACTE D'APPEL N° 506 / 2020

L'an deux mille vingt, le 15 jour du mois de Janvier;

Au greffe de la Cour d'Appel de la TSHOPO et par devant nous,
Aimé-Daniel ZABALEGA AKILIMALI, Greffier Principal de cette juridiction;

A comparu: Maitre Firmin YANGLIMPI LIBOTE,
Avocat au barreau de la TSHOPO, porteur d'une
procuration spéciale à lui remise par IRPOL HUART,
Directeur de la SH Thaurfin Itd, en date du 14.07.2020

Lequel nous déclare interjeter appel contre le jugement rendu par le
Tribunal de GRANDE INSTANCE DE KISANGANI siégeant en
matière CIVILE au premier degré sous RC 14435 en date du 06.12.2019

En cause: La Société THAURFIN Itd

Contre La Société IRON MOUNTAIN ENTREPRISES

Motif: MAL JUGE

Lecture faite, le comparant persiste dans sa déclaration en signant avec nous le présent acte aux jour, mois et an que dessus.

Le comparant,

516



LE GREFFIER PRINCIPAL,